

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 806 à 817

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant :**

Après l'article L. 3132-25-3 du code du travail, il est inséré un article L. 3132-25-4 ainsi rédigé :

« *Art. L. 3132-25-4.* – Les autorisations prévues aux articles L. 3132-25 et L. 3132-25-1 du code du travail ne peuvent avoir pour effet d'empêcher les salariés d'exercer un mandat d'élu d'une communauté de communes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La possibilité pour les commerces et notamment les grandes surfaces d'ouvrir le dimanche risque de rendre plus difficile l'exercice de mandat politique et notamment de mandat local. Les élus vont en effet à la rencontre de nos concitoyens le dimanche sur les marchés. Il faut préserver ces moments indispensables à la cohésion nationale.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 806 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 807 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 808 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 809 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 810 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 811 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 812 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 813 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt

Adt n° 814 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 815 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 816 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 817 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille